



ÉDUCATION, ENFANCE, PRATIQUE

LES FAMILLES BIEN ACCOMPAGNÉES

L'Aide au Choix du Mode d'Accueil s'étend désormais aux micro-crèches agréées

Publié le 29 mars 2024



L'ACMA, l'aide au choix, du Monde d'accueil

L'AIDE AU CHOIX DU MODE D'ACCUEIL OU ACMA

est une aide financière versée par la Ville aux familles antiboises pour l'accueil de leurs enfants chez une assistante maternelle du secteur privé ou une garde à domicile. L'ACMA représente un réel soutien et réduit les écarts de coûts entre les frais d'une place en crèche publique et d'une assistante maternelle. Après versement des allocations de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), cette aide permet également aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

En 2023, 358 familles employant une assistante maternelle en ont bénéficié. Le montant de l'aide versée peut atteindre 2 400 € par an et par enfant. Elle est calculée en fonction des revenus familiaux. En 2024, l'ACMA s'est étendue aux familles ayant choisi une place en micro-crèches. Pour bénéficier de cette aide, l'établissement doit être agréé par la CAF, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje).

A l'échelle de la commune, l'offre d'accueil s'est élargie, avec 9 micro- crèches offrant 108 berceaux, répondant aux besoins d'environ 200 familles. Cette solution répond spécifiquement à la demande croissante de 2 à 3 jours d'accueil en moyenne, notamment en raison de l'essor du télétravail.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes